

Manifestations à venir

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **1 (1955)**

Heft 7

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La légende de « Guillaume Tell » détiend le sort de susciter périodiquement dans le milieu des « esprits forts » les éblouissements de plume ou de bec, tendant à détruire cette légende entrée dans l'histoire.

Cela a commencé avec le pasteur bernois Freudenberger qui, en 1760, fit paraître l'ouvrage : *Guillaume Tell, fable danoise*. Il adopte l'attitude négative de l'école de Voltaire et se fonde sur la grande ressemblance qui existe entre l'histoire de Tell et celle de l'arbalétrier danois Tokko » (1).

Faisant abstraction de toute méthode critique les démolisseurs de légende tranchent dans la suite, de la question, avec une désinvolture qui n'avait d'égale que leur ignorance des faits historiques. L'un d'eux, Georges Clemenceau, n'allait-il pas jusqu'à dire : « On nous représente l'insurrection des trois cantons contre les baillis autrichiens, dont l'existence même est problématique, comme le résultat de l'oppression et des exactions des seigneurs... La négation poussée à cet endroit devient d'une outrecuidance naïve à pleurer! Clemenceau avait-il au moins connaissance de l'existence du Pacte suisse de 1291? Il est permis d'en douter fortement (2).

Mais venons à notre sujet. Des études sérieuses, comme l'on s'en doute, mais qu'on ignorera les plumitifs de toujours, ont été entreprises par les historiens au sujet des faits, chroniques, traditions et légendes qui entourent les origines de la Confédération suisse. Dès le XIX^e siècle toutes les opinions contradictoires ont été affrontées par les archéologues et historiens de Suisse et de l'étranger : Kopp, Vischer, Meyer von Knonau, Aloys Schulte, de Fournault, Buehli, Nabholz, Auguste Bernoulli, Dierauer, Robert Durrer, Karl Meyer, etc.

En résumé succinct, voici ce qu'il appert des travaux historiques récents :

1^o L'alliance fédérale suisse, dont le Pacte daté des premiers jours d'août 1291, muni des sceaux des trois cantons forestiers (Waldstätten), Uri, Schwyz et Unterwalden, dépose aux archives d'Etat de Schwyz, aurait été suivi immédiatement de la conscription. La révolte des conjurés aurait eu lieu avant et non pas après le serment de Bülli de décembre 1307 (3).

2^o Il faut remarquer que le pasteur Freudenberger n'a pas eu connaissance de l'existence de la chronique du *Livre Blanc de Sarnen* écrit vers 1470 par le Secrétaire d'Etat Hans Schriber, document perdu depuis Schubi (premier historien suisse, 1505-1592) et découvert plus tard dans les archives de Sarnen en 1855 et qui contient le texte original du récit des événements de la conscription, de la légende de Tell (orthographe citée) et du Serment de Bülli (ou Grütli).

3^o Voici une preuve importante de la véridité de la chronique de Sarnen au sujet d'une mention qu'il a été possible de vérifier matériellement.

« L'archiviste d'Etat d'Unterwalden, Robert Durrer, a entrepris des fouilles sur l'emplacement des châteaux d'Attinghausen (Uri) et de Landenberg (Obwald). Ces travaux ont fourni la preuve que ces châteaux avaient été l'objet d'une destruction violente ; dans l'un des cas (Landenberg) on a dû reconnaître que le *Livre Blanc* manifestait une connaissance étonnante de ce château, détruit au XIV^e siècle et qu'il indiquait même l'emplacement de la cuisine. »

4^o D'autre part, le professeur Dr Karl Meyer, de Zurich, occuait à l'unité de ces traditions. Au sujet de Tell, voici l'essentiel du rapport de Meyer dans un ouvrage paru en 1931.

« L'historicité du récit de l'exploit de Tell ne peut être étudiée que dans ses rapports avec les chroniques relatives à la fondation de la Confédération avec lesquelles il forme un tout inséparable. La thèse qui veut que l'histoire de Tell ait, à l'origine, fourni une légende « en soi » et n'ait été que plus tard et arbitrairement accolée à une légende unterwaldienne et schwyzoise, n'est pas soutenable si l'on recourt aux sources. »

« L'alliance des petits cantons contre « les héritiers du Roi Rodolphe de Habsbourg » à laquelle faisaient allusion les chroniqueurs sans pouvoir en fixer la date d'une façon un peu certaine, n'était autre que celle de 1291, dont le texte leur était inconnu. »

« Ils la plaçaient vers 1292 et jusqu'à vers 1314. La disposition principale du pacte de 1291 confirme bien les chroniques anciennes, elle était dirigée contre les baillis étrangers, établis par les fils et héritiers du roi Rodolphe. »

« La légende de Tell a été certainement très remaniée, le nom de l'arbalétrier repose probablement sur un malentendu. Elle contient aussi des arrangements et des groupements factices qu'un historien moderne relèverait aisément. Mais toujours suivant K. Meyer, le fond même du récit est authentique. En voici deux preuves :

« Quand le bailli étranger fit élever le chapeau (symbole de l'autorité fréquemment employé au Moyen Age) sur la place de la justice à Aldorf (qui est mentionnée comme telle en 1258 déjà) et qu'un conjuré de Stauffacher (Tell) s'insurgea contre cette mesure, nous lisons ici au nord même du conflit entre les Waldstätten et les héritiers de Rodolphe, entre le désir d'autonomie administrative qu'avaient les petits cantons opposé à l'autorité des fonctionnaires étrangers, à leurs droits de juridiction. »

« L'attentat du chemin creux est une tradition authentique : le bailli venu de Thurgovie et d'Argovie, voulait rentrer dans son pays par la route usuelle : Uri-Lac des 4 cantons Küssnacht-Immensée-Lac de Zoug; l'uranaïs ne peut le rejoindre »

Manifestations à venir

CERCLE SUISSE ROMAND

A l'occasion du Jeune Fédéral, le Comité organise pour le dimanche 18 septembre 1955 un

DEJEUNER AMICAL

où le gâteau aux prunaux sera à l'honneur. Comme chaque année, un grand concours de Quilles, Palettes, Ping-Pong, etc. sera organisé à partir de 10 heures le matin.

A 15 heures la salle sera mise à la disposition des danseurs. Venez nombreux passer une très agréable journée dans le magnifique cadre du Restaurant Gobli, 128, rue du Maréchal-Leclerc, à Saint-Maurice.

Pour se rendre sur place prendre l'autobus 111 au métro Charanton-Ecole jusqu'à la passerelle de Charanton. Inscription pour le déjeuner auprès de M. W. Tapernoux, 50, rue Servan, Paris (XP). Roq. 87-80.

TIR

4 septembre. — Versailles : 300-50-12 mètres.
25 septembre. — Versailles : 300-50-12 mètres.
9 octobre. — Maisons-Laffitte : Tir Charcuterie.

SUCHARD OR CE CHOCOLAT EST INCOMPARABLE

PEINTURE VITRERIE DÉCORATION
J.-A. BALESTRA
39, Rue de Cloys 14, rue de Muschy
PARIS VERSAILLES
Tél. VER. 03 44
Agréé de Ministère de l'Instruction et des Beaux-Arts

Le Fils de
BAGGI - JEAN
GLACIER
1^{er} Prix d'honneur du Glacier Français 1948
38, Rue d'Amsterdam Tri 01-39

ENTREPRISE DE PEINTURE
HECTOR CELIO
200, Boulevard Voltaire, PARIS-XI^e
Tél. : ROquette 62.20
Devis Gratuits Travail Soigné

A. O. HUBER, Graphologue-Psychologue
4, rue du Docteur Lecne, PARIS (13^{me})
Membre du Syndicat des Graphologues professionnels
Analyse Individuelle : 800 fr. 1.500 fr. et 2500 fr.
Etude Comparatives (Mariage etc.) : 2.500 fr. et 4.900 fr.
Télex d'Amnacha 000 fr. et 1.000 fr.

« MOTUL »
HUILES & GRAISSES
AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES
47, rue de Paris, BOBIGNY (Seine)
Tél. : VILlette 97-88

Entreprise Générale de Peinture
Tél. : Elysées 79-16
MIROITERIE DÉCORATION
F. MONA
ENCADREMENTS VITRERIE
38, rue François-I^{er}, Paris-8^e

VINS & SPIRITUEUX EN GROS
H. PROCHASSON & C^{ie}
Maison fondée en 1861
39, Rue de Cloys 14, rue de Muschy
PARIS VERSAILLES
Tél. VER. 03 44
Bureaux : 76, Rue d'Alsace - COURBEVOIE
Chais - Même adresse et à St-Georges-de-Renais (Rhône)
MAX UNGENUTH
Directeur Commercial
Le Maître ne fait pas le détail

SWISSAIR
Dessert les principales villes d'Europe, du Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique du Nord et du Sud
LA SUISSE, plaque tournante de l'Europe
RÉGULARITÉ - PRÉCISION
TOUTES AGENCES DE VOYAGES ET 17, BOULEVARD DES CAPUCINES, PARIS, OPÉRA 47-70

une seule crème de beauté pour tous les soins de la peau
★ Soir et matin pour nettoyer, protéger votre visage, vos mains, employez la crème médicale
DIADERMINE
DEMANDEZ A VOTRE MÉDECIN CE QU'IL EN PENSE
ÉCHANTILLON GRATUIT chez votre fournisseur habituel ou Diadermine - 60 - Mouton (Seine)

qu'entre Küssnacht et Immensee, probablement au chemin creux boisé. Des chroniqueurs postérieurs ont fait résider, à tort, le bailli dans un château près de Küssnacht, ce qui entrait toute signification à l'attentat du chemin creux.

« Mais malgré les difficultés que pouvait susciter cette version, ils ne renoncèrent pas à ce dernier. Il était trop généralement admis pour qu'ils aient songé à le mettre en doute » (4).

Reste l'incident de la pomme.

Le supplice du tir d'un objet sur la tête de son enfant infligé au père, était une torture moyennagère à laquelle pouvait être condamné un tueur adroit. Son apparition dans les fables scandinaves, anglaises, persanes ou voire même chinoises, selon la boutade d'un membre de la délégation chinoise à Genève, « Guillaume Tell, nous voici », n'est qu'une preuve de l'universalité de ce supplice dont le raffinement peut bien avoir été d'origine du Céleste Empire!

Au point de vue historique, cette condition n'infirme en aucune manière la possibilité de l'application de cette peine au conjuré uranaïs. Néanmoins « l'omnipon des historiens varie quant à l'authenticité du détail du tir de la pomme, qui serait apocryphe selon les uns, ou dû à l'imagination populaire, ou bien selon les autres, serait historiquement vraisemblable » (5).

Le fait subsiste ; cette légende s'incruste dans la chronique des faits, dans la topographie des lieux, dans l'ordre du temps, d'une façon si intime que la légende même appartient à l'histoire au même titre qu'une tradition orale qu'on ne peut détruire sans altérer le sens et le caractère des faits.

Mais qu'importe si quelques bijoux étincelants sont détachés de la trame d'or que tisse une légende dans l'histoire, quand la réalité historique est encore plus belle que la légende! N'e dépasse-t-elle pas l'héroïsme légendaire d'un Guillaume Tell? L'œuvre des Arnold Meier de Silenen, Werner d'Attinghausen, Conrad Ab Berg, Rodolphe Stauffacher et de tous ces ministères et paysans lucides qui ont fondé envers et contre tout, en plein Moyen Age, au sein de l'Empire Romain-Germanique, cette chose unique au monde : une confédération de petits états campagnards « pour qu'elle dure, s'il plaît à Dieu, à perpétuité ».

Choisy-le-Roi, le 25 juillet 1954.

Othmar CURIGER.

(1) Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Attinger, Neuchâtel, vol. VI, page 413.
(2) « Petite Revue Littéraire », texte reproduit dans *Le Philatéliste*, n° 8 du 9 janvier 1944.
(3) *Diét.* cité, page 414.
(4) *Diét.* cité, page 476.
(5) *Diét.* cité, page 476.